



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS NUMÉROS 19-2023 ET 19-2023-01

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 20 mars 2023, le Conseil municipal a adopté les règlements numéros 19-2023 et 19-2023-01 intitulés :
 - **Règlement numéro 19-2023 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19 afin de prohiber la location de courte durée dans les habitations**
 - **Règlement numéro 19-2023-01 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19 afin de permettre la construction d'une caserne et d'un garage municipal dans la zone I-1-128-2 et de modifier les classes d'habitation permises pour les lots 4 185 918 et 4 173 495**
2. Toute personne peut prendre connaissance des règlements à la bibliothèque municipale au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Ils sont également accessibles sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.
3. Les règlements ont franchi les étapes suivantes :

	Règlement 19-2023	Règlement 19-2023-01
Avis de motion	Le 16 janvier 2023	Le 16 janvier 2023
Adoption du projet de règlement	Le 16 janvier 2023	Le 16 janvier 2023
Avis de consultation publique	Le 17 janvier 2023	Le 17 janvier 2023
Assemblée de consultation publique	Le 2 février 2023	Le 2 février 2023
Adoption du second projet de règlement	Le 20 février 2023	Le 20 février 2023
Avis public de tenue de registre	Le 20 février 2023	Le 20 février 2023
Tenue de registre	Le 28 février 2023	-
Adoption finale	Le 20 mars 2023	Le 20 mars 2023
Certificat de conformité de la MRC	Le 24 avril 2023	Le 24 avril 2023
Avis public et entrée en vigueur	Le 25 avril 2023	Le 25 avril 2023

4. Les règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 25^e jour du mois d'avril deux mille vingt-trois.

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussignée, Pamela Nantel, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre **14h00 et 15h00, le 25^e jour du mois d'avril 2023.**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25^e jour du mois d'avril deux mille vingt-trois.

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière